



Demande de visa conjoint de francais

Par **sou001**, le **09/03/2010** à **13:55**

[s]Bonjour,

Etant marié depuis septembre 2009 avec mon mari qui est entré régulièrement en France en 2008, mais il a perdu son passeport ou figurait le visa. Je suis donc allé à la préfecture pour faire une demande de conjoint français, et il me demande impérativement la photocopie du visa prouvant l'entrée régulière sur le territoire français. Je n'ai vraiment aucune solution, car il n'a fait aucune photocopies.

Pensez-vous qu'une solution est possible, afin de pouvoir faire cette demande?

Merci de vos réponses.

Par **chris_idv**, le **10/03/2010** à **13:14**

Bonjour,

Votre mari peut contacter l'ambassade qui a délivré le visa pour son entrée sur le territoire français en 2008: tout est archivé.

Cordialement,

Par **sou001**, le **10/03/2010** à **16:20**

Oui mais le problème, c'est qu'il ne répond jamais!! J'ai essayé par téléphone impossible de les avoir, c'est un répondeur qui me met en attente, puis la communication coupe, et par mail

(cela fait 2 mois et je n'ai jamais eu de réponse) C'est l'ambassade de France en Tunisie.
donc je vais surement faire le voyage pour voir si il peuvent me donner une copie. En
espérant qu'il me donne une copie!